



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
COMMUNE DE VIGNOT
15 rue Pasteur - 55200

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020 A 20H00

SONT PRÉSENTS : Nicolas MILLOT, David SINAMA, Annick REINBOLT, Ludovic MACHEBOEUF, Madeleine LECLERC, Sonia MARTIN, Joriss QUENNOUELLE, Marylène JUSNOT, Alexandre LEMARQUAND, Coralie DOGAN (arrivée à 20h14), David PEYRONNET, Fabrice GÉRARDIN.

EST ABSENTE : Laura LOUIS

SONT ABSENTS EXCUSÉS : Patrick BOYÉ – Karine LANG

PROCURATIONS : Karine LANG à Madeleine LECLERC / Patrick BOYÉ à Sonia MARTIN-CABRAL

SECRETAIRE DE SÉANCE :

David SINAMA-POUJOLLE

Nombre de présents dans le public : 6

Coralie DOGAN arrivée à 20h14

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Création du poste d'Adjoint Technique Territorial,
- Convention entre la Commune de Vignot et le SIVU des Ouillons pour mise à disposition des services du personnel,
- Détermination du prix de vente des peupliers,
- Montant d'indemnisation suite au sinistre incendie « Presbytère » - Procès-verbal de transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 14 VOIX POUR de porter les points évoqués ci-dessus à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019 :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau établi à l'aide du document transmis par le délégataire appelé RAD (RAD = rapport annuel du délégataire) et rendant ainsi compte aux usagers du prix de l'eau et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce RPQS est un document public qui peut être consultable en Mairie ou sur le site de l'Observatoire National de l'Eau où les données seront publiées.

Monsieur le Maire présente pour information la note annuelle 2019 transmise par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le RPQS de l'Eau.

2. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2019 :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement établi à l'aide du document transmis par le délégataire appelé RAD (RAD = rapport annuel du délégataire) et rendant ainsi compte aux usagers du prix de l'eau et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée (au titre de l'assainissement).

Ce RPQS est un document public qui peut être consultable en Mairie ou sur le site de l'Observatoire National de l'Eau où les données seront publiées.

Monsieur le Maire rappelle que la note annuelle 2019 transmise par l'Agence de l'Eau concerne également le RPQS de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le RPQS de l'Assainissement.

3. ADHESION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Marylène JUSNOT)

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine dont les points essentiels sont de participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant les paysages et le patrimoine des collectivités et en confortant et préservant les zones emblématiques du territoire et de la nature.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Monsieur le Maire évoque également l'objectif de NATURA 2000 qui est de respecter la biodiversité du territoire en protégeant les habitats naturels et les espèces qu'ils abritent (vipère aspic, nivéole printanière, cardamine heptaphyla, chauves-souris...)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte d'adhérer à la Charte du Parc Naturel Régional.

4. CIMETIÈRE : SUPPRESSION DES TAXES D'INHUMATION ET DE DÉPÔT D'URNE :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Sonia MARTIN)

Monsieur le Maire évoque la délibération n°2018-092 du 2 octobre 2018 relative aux tarifs funéraires et aux taxes d'exhumation, d'inhumation et de dépôt d'urnes à recouvrer auprès des familles des défunt et propose de **supprimer les taxes d'inhumation et de dépôt d'urnes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de supprimer les taxes d'inhumation et de dépôt d'urnes.

5. ADHÉSION AU SOUVENIR FRANÇAIS :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à **l'Association du Souvenir Français** qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont Morts par la France à travers leur implication dans la conservation du devoir de mémoire et leur participation aux manifestations locales.

Le montant annuel de l'adhésion est de : 15,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune auprès de l'Association du Souvenir Français.

6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE À L'ADHÉSION DES JEUNES DE VIGNOT AUPRÈS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES SPORTIVES:

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux jeunes de Vignot qui souhaitent adhérer à une Association sportive ou à un club sportif de la Commune et présente les conditions nécessaires pour bénéficier de cette participation, sachant que le montant maximal de l'aide est fixé à 30,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'apporter une aide financière maximale de 30,00 € à chaque jeune de Vignot adhérent à une Association sportive de la commune dès lors que celui-ci bénéficie des conditions nécessaires.

7. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SYNDICAT D'A.GE.DI :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite à l'élection municipale en date du 26 mai 2020 il est nécessaire de désigner un délégué au sein de l'Agence de Gestion et de Développement Informatique (prestataire du logiciel communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Nicolas MILLOT en qualité de délégué auprès de du Syndicat d'A.GE.DI.

8. DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population s'effectuera durant la période du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 et qu'il convient de désigner un Coordonnateur communal en charge de réaliser les opérations dudit recensement et d'être l'interlocuteur direct de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Jenny ADOLPHE en qualité de Coordinateur d'enquête.

9. RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

En plus d'un Coordinateur d'enquête Communal pour le recensement de la population, Monsieur le Maire informe qu'il convient de recruter 3 agents recenseurs qui seront en charge de collecter les informations auprès de la population et propose de recruter les personnes suivantes : Camille DELWAL, Nadège VINGERT, Lucien SCHEUER.

La rémunération de ces Agents sera fixée en fonction de la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter les Agents susnommés.

10. RENOMINATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES : RÉGIE DE RECETTES MULTISERVICES

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait préférable de renommer la régie de recettes « PHOTOCOPIES » en régie de recettes « MULTISERVICES » compte tenu des encaissements divers à percevoir concernant les différentes activités proposées par la commune : photocopies, activités sportives et culturelles, encarts publicitaires à paraître dans le bulletin communal.

Le régisseur Titulaire est Madame Jenny ADOLPHE et le régisseur suppléant est Madame Valérie LURAT.

Une indemnité sera versée au Régisseur titulaire en fonction de la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renommer la régie de recettes « Photocopies » en régie de recettes « Multiservices » pour permettre l'encaissement des recettes évoquées ci-dessus et décide que Madame Jenny ADOLPHE soit Titulaire et Madame Valérie LURAT suppléante de la dite régie.

11. RÉGIE DE RECETTES COMMUNALES : DÉLÉGATION AU MAIRE SELON L'ARTICLE L.2122-22 alinéa 7 du CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci, par délégation et conformément à l'article L.2122-22 Alinéa 7 du CGCT, peut être chargé de la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer la compétence au titre de l'article référencé pour créer, modifier ou supprimer les régies de recettes communales.

12. RÉGIE DE RECETTES DE LA « MÉDIATHÈQUE » :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau suppléant du régisseur titulaire ci-nommé Mme Marie-Christine MITTAUT, au sein de la régie « Médiathèque » étant donné que la personne actuellement désignée suppléante ne fait plus partie des effectifs de la Commune.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Jenny ADOLPHE en qualité de suppléante en cas d'absence du régisseur titulaire.

Monsieur le Maire rappelle en outre qu'une indemnité sera versée au régisseur titulaire en fonction de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette nomination.

13. SUPPRESSION D'UN MEMBRE DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION « ANIMATION DU VILLAGE »:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fait que Madame Annick REINBOLT, 2^{ème} Adjoint au Maire a été désignée membres des commissions « Animation du Village » et « Travaux, forêt, fleurissement, urbanisme, infrastructure transport » et que de nombreuses fonctions lui ont été allouées.

Compte tenu des tâches à effectuer dans la commission « Travaux, forêt, fleurissement, urbanisme, infrastructure transport » et plus précisément un surcroît de travail au niveau de la forêt, Monsieur le Maire suggère que Madame Annick REINBOLT consacre plus de temps dans la commission « Travaux, forêt, fleurissement, urbanisme, infrastructure transport » et soit déchargée du travail à effectuer dans la commission « Animation du Village ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve que Madame Annick REINBOLT soit exemptée de ses fonctions au sein de la commission « Animation du village » afin de lui permettre de consacrer plus de temps à ses fonctions dans la commission « Travaux, forêt, fleurissement, urbanisme, infrastructure transport ».

14. NOUVELLES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ATTRIBUÉES AU 2EME ADJOINT AU MAIRE :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Compte tenu du travail important à réaliser dans la commission « Travaux, forêt, fleurissement, urbanisme, infrastructure transport », Monsieur le Maire suggère de confier à son 2^{ème} Adjoint des missions spécifiques supplémentaires au sein de cette commission :

- Chemins ruraux en forêts,
- Bois – boisement,
- Fleurissement,
- Gestion du problème des animaux sur le territoire de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision.

15. ADHÉSION À LA FONDATION « BRIGITTE BARDOT » :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la prolifération des chats errants sur le territoire de Vignot et la nécessité de gérer leur population en ayant recours à leur stérilisation et propose d'adhérer à la fondation « Brigitte Bardot » afin que celle-ci participe aux factures adressées par la clinique vétérinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision.

16. PROPOSITION DES MEMBRES À DÉSIGNER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer la liste des noms suivants à désigner à la CCID :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LECLERC Colette (propriétaire bois)	DUPONT Laurent
GERARDIN Fabrice	LEPRON Rémy (propriétaire bois)
GIRON François (hors commune)	CHARDOT Jean-Michel (hors commune)
JARA Brigitte (hors commune)	BILLON Michel (hors commune)
RACAUD Thierry	BRACONNOT Philippe
MICHEL Catherine	JACQUEMOT Johann
PANARD Françoise	LAUMONT Jean-Claude
AYMOND Maurice	MACHEBOEUF Ludovic
HANET Jacques	GRUNER Guy
COMBE Daniel	REINBOLT Régis
GÉRAUDOT Marie-Christine	SATTIN Christian
GURY Christian	DOGAN Ercan

17. ACQUISITION D'UN RÉFRIGÉRATEUR MIS À DISPOSITION À L'OCCASION DES FÊTES ET CÉRÉMONIES :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un réfrigérateur permettant un stockage alimentaire frais lors des vins d'honneur à l'occasion des cérémonies et fait part du devis réalisé par l'entreprise DOURCHE pour un montant de 317,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

18. ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après avoir étudié les devis d'achat d'un broyeur d'accotement présentés par Monsieur le Maire et après avoir analysé les besoins de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis le mieux disant établi par la société AGRAM pour un montant total de 6 510,00 € HT.

19. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE À L'ASSOCIATION « LA VIGNOTINE » POUR LE CENTRE AÉRÉ:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Afin de permettre à l'Association « La Vignotine » qui souhaite organiser un Centre Aéré pendant les vacances scolaires, Monsieur le Maire propose d'établir une convention tripartite avec la CODECOM COMMERCY VOID VAUCOULEURS qui utilise les locaux de l'école maternelle depuis le transfert de la compétence scolaire afin de permettre à cette Association de bénéficier des locaux non utilisés pendant cette période et de mettre à profit son projet de centre aéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

20. DÉTERMINATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 1A RUE GAMBETTA:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le logement sis 1A rue Gambetta à Vignot sera loué à compter du 1^{er} novembre 2020 et propose de fixer le montant du loyer à 430,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant du loyer ainsi fixé.

21. MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste de travail de l'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe a été révisé en fonction du travail effectif pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 et est porté de 7,93/35^e à 7,96/35^e.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation de la durée hebdomadaire de service portée à 7,96/35^{ème}.

22. ÉTUDE DE DEVIS: DÉCORATIONS DE NOËL

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entrevue avec l'entreprise DECOLUM, spécialiste des décos de Noël et présente le devis établi pour un montant de 6 218,20€ HT. Cette proposition tarifaire avec remise exceptionnelle permettrait de renouveler les décos existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

23. INSTALLATION D'UN ÉCRAN LED COULEURS DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS À LA MAIRIE :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Suite à un entretien avec la société AZEDCOM de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le projet d'installation d'un écran Led couleurs permettant de transmettre les informations communales aux Administrés.

Cet écran serait installé dans son bureau, sur la porte vitrée, sur un vinyle opaque.
Le devis est d'un montant de 2 661,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et accepte le devis proposé par la société AZEDCOM.

24. DÉPLACEMENT DE L'AIRE DE PIQUE-NIQUE EN HAUT DE LA CÔTE PRIN SUR LE BAS DE LA CÔTE ET AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE SUR LE SITE DES OUILLONS :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des actes de vandalisme à répétition occasionnés sur les bancs et tables de l'aire de pique-nique située sur le haut de la côte Prin et suggère de la déplacer sur le bas de la Côte, à proximité de la route afin de favoriser l'accès et d'avoir une visibilité constante sur les lieux.

Il est proposé de même d'aménager un nouvel espace pique-nique sur le site des Ouillons grâce aux compétences et savoir faire des Agents techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

25. CHANGEMENT DU SENS DE CIRCULATION DANS LA RUE DES REMPARTS OUEST :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son entretien avec le Conseil Départemental comme c'était convenu pour obtenir son avis quant au changement de sens de circulation du chemin des Remparts Ouest suite à l'ouverture du chemin de ronde qui est de nouveau accessible pour chacun.

Dans un souci de cohérence et de bon sens, il est judicieux de modifier ainsi le sens de circulation du chemin des Remparts Ouest.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision.

26. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CNAS :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente le courrier du CNAS sollicitant la désignation d'un Délégué suite aux dernières élections municipales.

Monsieur le maire rappelle par là-même le montant de la cotisation annuelle permettant ainsi aux agents de bénéficier de tarifs préférentiels sur des activités et autres...

Il a été constaté que peu d'agents utilisaient ces services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas désigner de Délégué et souhaite résilier l'adhésion à ce service.

27. BAIL RURAL : GAEC DE BIOGEVAL

POUR : 14
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Suite aux différents entretiens survenus avec le GAEC DE BIOGEVAL concernant le bail de location des terres communales et plus précisément la parcelle ZO 064 « La Haute Fourrière », Il a été constaté que le cours d'eau de la Meuse a empiété sur la parcelle et a rendu 2ha de la parcelle louée inexploitable.

Par conséquent Monsieur le Maire propose de déduire 200,00 € du montant de la location due à titre exceptionnel, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette remise de 200,00 € à titre exceptionnel.

28. BAIL RURAL : TRANSFERT DE DROIT DE BAIL DE PARCELLES COMMUNALES SUITE A REPRISE D'EXPLOITATION FAMILIALE :

POUR : 14
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ en retraite de Monsieur Jean-Claude VACON et de la reprise d'activité de son fils, Monsieur Maximilien VACON et propose le transfert de bail des parcelles communales, à savoir la ZB 12 (sur le territoire de Vignot) et la ZA 52 (sur le territoire de Commercy).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le transfert de bail des parcelles communales à Monsieur Maximilien VACON.

29. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

POUR :
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Après étude des dossiers déposés par les Associations communales, Monsieur le Maire propose de verser les montants suivants aux Associations qui ont constitué un dossier complet :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES	VOTES
ACCA de Vignot	280,00 €	VOIX POUR 14
BADMINTON	962,00 €	VOIX POUR 13 M.David SINAMA étant membre du bureau de l'Association ne participe pas au vote
FOOTBALL CLUB	991,00 €	VOIX POUR 14
UNION JEAN THIRIOT	215,00 €	VOIX POUR 13 Mme LECLERC étant membre du bureau de l'Association ne participe pas au vote
AVENIR DE VIGNOT	977,00 €	VOIX POUR 14
LE PETIT PAILLE EN QUEUE	290,00 €	VOIX POUR (création) 14
VIGNOT NATURE ET SPORT	605,00 €	VOIX POUR (création) 11 M. David SINAMA, Mme REINBOLT Annick et M. LEMARQUAND Alexandre étant membres du bureau de l'Association ne participent pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser les montants énoncés ci-dessus aux Associations Communales.

30. CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose la création du poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1^{er} novembre 2020 sur une base de 35 heures hebdomadaires.

L'agent sera recruté en qualité de Titulaire et un arrêté de nomination stagiaire sera établi au préalable.

Il bénéficiera du régime indemnitaire en fonction de la législation en vigueur.

L'agent aura en charge la gestion des équipements et l'exploitation des espaces sportifs sur la commune. Il assurera en outre le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que les réparations et l'entretien des installations mécaniques, électriques ou électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création du poste de technicien à 35/35è.

31. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VIGNOT ET LE SIVU DES OUILLONS POUR MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU PERSONNEL:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose de reconduire la délibération qui permettait de mettre à disposition les services du personnel entre la Commune et le SIVU des Ouillons en cas de nécessité d'intervention urgente et également en cas de congés maladie, congés annuels ou autres besoins.

La convention serait effective au 1^{er} novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reconduction de ladite convention avec effet au 1^{er} novembre 2020.

32. DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES PEUPLIERS :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose de fixer à 10,00 € le stère de bois coupé d'essence « peuplier » mis à disposition pour les Administrés qui le souhaitent, avec un maximum de 5 stères par foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

33. MONTANT D'INDEMNISATION SUITE AU SINISTRE INCENDIE « PRESBYTÈRE » -
PROCÈS-VERBAL DE TRANSACTION:

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'expert de GROUPAMA ASSURANCES concernant l'indemnisation du sinistre incendie survenu au Presbytère en date du 1^{er} janvier 2020.

Le montant proposé est de 233 000,00 €.

Un acompte de 1 882,72 € a déjà été versé à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant proposé à 233 000,00 €.

LEVÉE DE SÉANCE A 21h09

Le Secrétaire de séance

